

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019

oooooooooooooooo

CCAS LOUHANS-CHATEAURENAUD

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

En application de l'article 107 de la loi Notre n°2015-991 du 7 août 2015, le présent rapport a pour objectif de synthétiser et commenter les informations essentielles figurant dans les comptes administratifs retraçant l'exécution budgétaire de l'année.

Les documents officiels issus des maquettes budgétaires seront disponibles en consultation au service CCAS de la mairie.

I - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET GENERAL CCAS :

A) Les résultats 2019

	Réalizations			reste à réaliser	TOTAL (réalisations & restes à réaliser)
	fonctionnement	investissement	total	investissement	
Recettes	181 296,81	102,00	181 398,81		181 398,81
Dépenses	182 912,68	0,00	182 912,68		182 912,68
résultat de l'exercice 2019	-1 615,87	102,00	-1 513,87		-1 513,87
résultat antérieur reporté	13 770,05	222,34	13 992,39		13 992,39
RESULTAT DE CLOTURE	12 154,18	324,34	12 478,52	0,00	12 478,52

Le résultat de clôture est excédentaire de 12 478,52 €. Il est le résultat d'un excédent après report de la section de fonctionnement de 12 154,18 € auquel il convient d'ajouter un excédent de la section d'investissement de 324,34 €. L'excédent de fonctionnement sera affecté en recette de fonctionnement reportée au budget 2020. Ce report était de 13 770,05 € au BP 2019. L'excédent d'investissement sera affecté en recette d'investissement reportée au budget 2020. Ce report était de 222,34 € au BP 2019.

B) Dépenses de fonctionnement

► **Les dépenses à caractère général (chapitre 011)** représentent 21,99 % des dépenses réelles de fonctionnement, elles ont augmenté de 21,21 % par rapport à 2018. Cette augmentation se justifie par l'engagement en 2019 d'une première étape de l'Analyse des Besoins Sociaux du territoire pour la somme de 8 200 €. Obligation légale des CCAS/CIAS, l'analyse des besoins sociaux (ABS) constitue avant tout un outil d'aide à la décision visant à les aider à établir la feuille de route de leur intervention et à assurer leur mission de coordinateur des politiques sociales.

► **Le chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés)** représente 72,16 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles sont en augmentation de 4 % essentiellement par le biais des heures complémentaires

versées aux agents en charge de la distribution des repas suite à une période d'arrêt de travail d'un agent en charge du portage des repas sur l'année 2018.

► **Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante)** représente 5.85% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles ont augmenté de 3 %, dû essentiellement au versement d'une subvention exceptionnelle de 1 500.00 € à l'OPAC de Saône-et-Loire pour une action d'embellissement et de bien-être des habitants sur le quartier Saint Claude.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2019 enregistrent ainsi une augmentation de 7,29 %. Cette augmentation traduit l'évolution souhaitée du rôle du CCAS. En finançant le diagnostic de l'Analyse des Besoins Sociaux, il entend affirmer son rôle moteur et fédérateur de la politique sociale du territoire dans son ensemble ; Les résultats de cette analyse serviront bien sûr à définir les orientations du CCAS mais permettront aussi aux associations partenaires et acteurs de l'action sociale d'optimiser leurs actions.

C) Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement 2019 se sont élevées à 181 296,81 € contre 155 830,18 € en 2018 soit une augmentation de 16,34 %. La subvention de fonctionnement du CCAS, versée par la Ville, a été de 140 000 € contre 120 000 € en 2018. Cette subvention est destinée à équilibrer le budget prévisionnel du CCAS, son montant est donc revu chaque année en fonction des inscriptions budgétaires et du fond de roulement.

Les remboursements des mises à disposition de personnel sur les budgets annexes (repas à domicile et foyer logement) ont évolué au prorata du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et des heures complémentaires ont été payées aux agents affectés à la distribution des repas.

En 2019, 2 251 € de dons ont été encaissés (2 603.10 € en 2018) et l'organisation du loto a généré une recette de 1 655 € (1 305 € en 2018)

D) Section d'investissement

En 2019 le CCAS n'a pas fait de dépenses d'investissement.

II - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE » REPAS A DOMICILE » :

A) Les résultats 2019

	Réalizations			reste à réaliser	TOTAL (réalisations & restes à réaliser)
	fonctionnement	investissement	total	investissement	
Recettes	80 330,25	477,00	80 807,25	0,00	80 807,25
Dépenses	77 631,23	0,00	77 631,23	0,00	77 631,23
résultat de l'exercice 2019	2 699,02	477,00	3 176,02	0,00	3 176,02
resultat antérieur reporté	21 491,46	31 786,66	53 278,12	0,00	53 278,12
RESULTAT DE CLOTURE	24 190,48	32 263,66	56 454,14	0,00	56 454,14

Le résultat de clôture est excédentaire de 56 454,14 €. Il est le résultat d'un excédent après report de la section de fonctionnement de 24 190,48 € auquel il convient d'ajouter un excédent de la section d'investissement de 32 263,66 €. L'excédent de fonctionnement sera affecté en recette de fonctionnement reportée au budget 2020. Ce report était de 21 491,46 € au BP 2019. L'excédent d'investissement sera affecté en recette d'investissement reportée au budget 2020. Ce report était de 31 786,66 € au BP 2019.

B) Dépenses et Recettes de fonctionnement :

Pour l'année 2019, il a été distribué

- 7 355 repas à LOUHANS-CHATEAURENAUD (7 662 en 2018),
- 956 repas à BRANGES (782 en 2018),
- 994 repas à SAINT-USUGE (1 026 en 2018)
- 795 repas à BRUAILLES (784 en 2018)

soit au total 10 100 repas contre 10 254 en 2018 .

Actuellement, le prix du repas acheté à l'entreprise est de 4,98 € HT soit 5,25 € TTC

Les tarifs des repas actuels sont les suivants :

- LOUHANS-CHATEAURENAUD 7,80 € le repas (27 personnes contre 25 en 2018)
- BRANGES 7,50 € le repas (3 personnes contre 4 en 2018)
- SAINT USUGE 7,50 € le repas (4 personnes contre 3 en 2018)
- BRUAILLES 8,20 € le repas (2 personnes contre 3 en 2018)

Les recettes de fonctionnement par la vente des repas livrés aux usagers s'élèvent à 80 330,25 € contre 83 117,90 € en 2018. Le CCAS de BRANGES a versé la somme de 1 431 € pour 80h00 de livraison sur leur commune. Le CCAS de SAINT USUGE a versé 1 413.60 € pour 79h25 de livraison.

C) Section d'investissement :

En 2019, il n'y a pas eu de dépenses d'investissement

III - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET ANNEXE « FOYER RESIDENCE DES CORDELIERS » :

A) Les résultats 2019

	Réalizations			reste à réaliser	TOTAL (réalisations & restes à réaliser)
	fonctionnement	investissement	total	investissement	
Recettes	499 534,78	72 974,00	572 508,78	0,00	572 508,78
Dépenses	509 295,38	46 345,15	555 640,53	2 000,00	557 640,53
résultat de l'exercice 2019	-9 760,60	26 628,85	16 868,25	0,00	14 868,25
résultat antérieur reporté	96 332,50	120 439,98	216 772,48	0,00	216 772,48
RESULTAT DE CLOTURE	86 571,90	147 068,83	233 640,73	-2 000,00	231 640,73

Le résultat de clôture est excédentaire de 233 640,73 €. Il est le résultat d'un excédent après report de la section de fonctionnement de 86 571,90 € auquel il convient d'ajouter un excédent de la section d'investissement de 147 068,83 €. L'excédent de fonctionnement sera affecté en recette de fonctionnement reportée au budget 2020. Ce report était de 96 332,50 € au BP 2019. L'excédent d'investissement sera affecté en recette d'investissement reportée au budget 2020. Ce report était de 120 439,98 € au BP 2019.

B) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement 2019 du Foyer se sont élevées à 509 295,38 € contre 489 763,32 € en 2018, soit une augmentation de 3,59 %.

► **Les dépenses afférente à l'exploitation courante (chapitre 011)** représentent 28,95 % des dépenses de fonctionnement. Leur bonne maîtrise tout au long de l'exercice 2019 permet d'afficher une diminution de 1,07 % par rapport à 2018.

► **Le chapitre 012 (dépenses afférentes au personnel)** représente 43,38 % des dépenses de fonctionnement et a augmenté de 10,45 % par rapport à 2018. Il a été nécessaire en 2019 de procéder au remplacement d'un agent en maladie, par un recrutement externe. Par ailleurs on constate un recours plus important aux intervenants extérieurs dans le cadre du développement des actions destinées à la prévention de la perte d'autonomie.

► **Le chapitre 016 : (Dépenses afférentes à la structure)** représente 27,67 % des dépenses de fonctionnement. La majeure partie des dépenses est consacrée aux vérifications périodiques réglementaires et les mises aux normes. Ce chapitre porte également les dépenses d'amortissement qui sont des opérations d'ordre, sans réel flux financier.

C) Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2019 du Foyer se sont élevées à 499 534,78 € contre 482 231,64 € en 2017 soit une augmentation de 3.59 %.

Les recettes liées aux prestations de service (repas, chambres visiteurs) sont en augmentation de 2.37 %. Le nombre de repas servis aux résidents est passé de 15 852 en 2018 à 15 365 en 2019. Par contre la fréquentation des personnes extérieures a augmenté pour atteindre 424 en 2019.

Les recettes liées à la facturation des loyers sont en légère diminution (-1.07%). On constate en effet à chaque exercice une augmentation des absences des résidents (hospitalisation, départs...) du fait du vieillissement de la population accueillie et de la dépendance associée.

Les tarifs sont restés stables en 2019. Dans le cadre du conventionnement avec la DDT, la revalorisation possible des redevances pratiquées n'a pas été appliquée.

Les remboursements d'indemnités journalières se sont élevées à 10 718.18 €.

Le Foyer-logement a pu bénéficier en 2019 d'un forfait autonomie d'un montant de 8 708 € en contrepartie des actions menées destinées à prévenir la perte d'autonomie.

D) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement ont été de 46 345.15 €. Elles étaient de 58 639.78 € en 2018

Le Foyer logement a intégralement autofinancé les dépenses d'investissement 2019.

Les principales dépenses d'investissement ont été effectuées pour :

- L'installation de strapontins dans les ascenseurs : 2 249.06 €
- Nouveau mobilier en salle de vie, salle de réunion et salle de restaurant : 4 234.46
- L'installation d'une climatisation dans la salle de convivialité et la réfection de logements pour 8 532.02 €
- Four, robot de cuisine et chariot de ménage : 8 389.28 €
- Missions et étude préalables à la réhabilitation des bâtiments : 13 753,92 €

C) Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement ont été de 72 974 €. Elles sont constituées des flux financiers provenant de la section de fonctionnement (amortissement des biens).

Le Foyer logement ayant retrouvé une capacité d'autofinancement suffisante, aucune subvention d'investissement de la Ville de Louhans-Chateaurenaud n'a été nécessaire.

D) Gestion de la dette

Au 31 décembre 2018 plus aucun emprunt ne pèse sur les budgets du CCAS.

CONCLUSION :

Au cours de l'année 2019, une des actions phares a été l'initiation d'une démarche d'Analyse des Besoins Sociaux.

Cette obligation légale offrira l'opportunité, à travers une démarche d'observation sociale, de mettre en adéquation les actions engagées par le CCAS par rapport aux besoins de la population. Elle servira donc désormais de fils conducteur à l'action sociale sur le territoire et permettra aux différents acteurs d'adapter ou de réorienter les dispositifs existants et en développant si nécessaire d'autres axes. En 2019 le CCAS a aussi conforté sa position de partenaire social privilégié en continuant le développement de ses actions envers les aînés mais aussi les familles et notamment par l'intermédiaire du réseau VIF et les coordinations des actions visant à lutter contre les violences intra familiales.

L'étude concernant les possibilités de réhabilitation de la résidence des Cordeliers a été réalisée. Celle-ci a démontré l'existence de contraintes techniques et d'exécution de chantier plus importantes qu'escomptées, notamment sur le bâtiment annexe où la présence d'amiante avait pour effet d'augmenter considérablement le coût global du projet.

Le surcoût pour le CCAS, et par ricochet les impacts budgétaires sur la Ville de Louhans-Chateaurenaud ont également dû être appréciés au regard de la réalité du vieillissement de la population sur le territoire.

Dans ce contexte, le coût du projet semblait donc disproportionné par rapport aux avantages qu'en auraient retiré les résidents. C'est pourquoi, sans remettre en cause l'opération, le projet a été réorienté en priorisant les actions techniques sans toutefois perdre de vue les besoins des seniors.

Ainsi en premier lieu, et pour anticiper la dégradation programmée du bâtiment annexe de la résidence dont la durée de vie des matériaux est comptée, celui-ci sera démolé afin de reconstituer une réserve foncière pour l'avenir, ce qui impliquera d'une part le gel temporaire des nouvelles admissions, et d'autre part la réinstallation des résidents concernés dans le bâtiment principal. Ce dernier fera l'objet en second lieu d'une réhabilitation énergétique et esthétique.

Un programme régulier d'animation a été mis en place au sein du foyer ; s'inscrivant dans un réel projet de vie, il vise à lutter contre la perte d'autonomie et à développer le lien intergénérationnel, tout ceci en permettant aux résidents de découvrir des activités nouvelles.